



Mouvement interdépartemental : prochaines échéances

Lundi 15 janvier 2024 au plus tard	Date limite de réception dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date) Formulaires disponibles ici : Demande tardive de mutation Modification d'une demande
Mercredi 17 janvier 2024	Affichage des barèmes dans SIAM
Du mercredi 17 janvier au mercredi 31 janvier 2024 au plus tard	Phase de demandes correction des barèmes et traitement par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés.
Mardi 6 février 2024	Date limite de réception par la DSDEN des demandes d'annulation de participation via le formulaire suivant : Annulation de participation
Mercredi 7 février 2024	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM
Mercredi 6 mars 2024	Diffusion individuelle des résultats aux participants